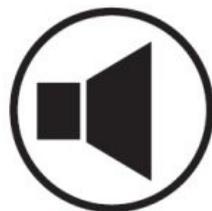




u. c. i. j.

"Uni-e-s contre une  
immigration jetable"



cercle de silence

# **LES CERCLES DE SILENCE À SAINT-NAZAIRE**

Textes des interpellations  
de octobre 2009 à décembre 2011

janvier 2012

## Les cercles de silence

Ces rassemblements silencieux en solidarité avec les personnes sans-papiers menacées d'expulsion ont été initiées par des franciscains de Toulouse en octobre 2007. Très vite, ce mode d'action fût repris par différentes associations ou collectifs de soutien aux personnes sans titre de séjour. Les cercles de silence ont lieu actuellement dans plus de 150 villes françaises. Ils regroupent tous les courants de pensée et sont ouverts à tous.

A Saint-Nazaire, le Cercle de Silence a été créé à l'initiative du collectif « UniEs Contre l'Immigration Jetable » région nazairienne (1), en octobre 2009. Il a lieu tous les 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 15h à 16h, Esplanade des Droits de l'Homme (avenue de la République) et rassemble mensuellement entre 30 et 60 personnes. Certains sont venus au cercle de silence séduits par un moyen inhabituel de marquer leur désaccord avec la politique du gouvernement, d'autres avec l'idée de pouvoir toucher un public plus large, d'autres parce que la forme du cercle de silence correspond à leur conception de l'action non violente.

Si le soutien aux sans papiers est le point commun de tous les cercles de silence, certains se concentrent sur la fermeture des centres de rétention, d'autres, tel celui de Saint-Nazaire, interpellent le public sur l'ensemble de la situation : de l'absurdité de la loi et des injustices administratives, en passant par la traque policière, les arrestations, les expulsions... L'objet de cette brochure est de présenter, l'ensemble des tracts qui ont accompagné les cercles de silence de Saint-Nazaire d'octobre 2009 à décembre 2011.

(1) : **Collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable"** région nazairienne (U.C.I.J.) : Citoyennes, Citoyens et organisations : Agissons pour la Démocratie Nazairienne, Alternatifs, Artisans du Monde, ATTAC, CCFD, Collectif Solidarité-Algérie, Comité Solidarité-Palestine, Collectif de soutien aux Personnes Sans-Papiers, EELV, FCPE, Femmes Solidaires, FSU, LDH, LO, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, PCF, PG

Les cercles de silence à Saint-Nazaire :  
Esplanade des Droits de l'Homme,  
chaque 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 15 h. à 16 h.

23 octobre 2009

## Rassemblement silencieux en solidarité avec les étrangers menacés d'expulsion

**Par ce rassemblement silencieux, nous voulons dénoncer** les traitements inhumains réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

**Nous n'acceptons pas** que soient prises en notre nom des dispositions qui brisent des vies humaines et font voler en éclats des couples et des familles.

**Nous refusons** les interpellations au faciès, l'enfermement d'hommes, de femmes, d'enfants dans des Centres de Retention Administrative (CRA) et leur expulsion.

**Nous dénonçons** les conditions de détention inhumaines dans les CRA et les zones d'attente des aéroports. Nous demandons leur suppression.

**Nous refusons** cette chasse aux étrangers qui inflige des traumatismes profonds à la société toute entière. Les atteintes à la dignité de quelques uns blessent tous les hommes et les femmes dans leur humanité.

**Nous n'acceptons pas** que la

France refuse sa protection aux demandeurs d'asile qui sont exposés à de très graves dangers dans leur pays d'origine.

**Nous refusons** une Europe-forteresse avec des quotas d'expulsions, des bateaux, des avions de surveillance, des diktats aux pays du Sud pour qu'ils réadmettent leurs ressortissants.

**Nous refusons** que les militants associatifs ou les citoyens qui manifestent leur solidarité ou agissent avec humanité à l'égard de migrants soient poursuivis.

**Nous dénonçons** les obstacles administratifs qui rendent de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

**Nous voulons** que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation des personnes, qu'elles régularisent tous les sans papiers présents sur leur sol.

**Les migrants, femmes, hommes, enfants ont des droits qui ne peuvent être mis en cause au seul prétexte de l'absence de papiers officiels.**

20 novembre 2009

**Le 20 novembre est la journée internationale des droits de l'enfant**

*La convention internationale des droits de l'enfant stipule : "Les États parties veillent à ce **que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois [...] que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.**"*

**Les droits de l'enfant et de sa famille ne peuvent être mis en cause au prétexte de l'absence de papiers officiels.**

Les étrangers privés du droit au séjour sont souvent des pères et des mères de familles, venus vivre en France, voulant pour eux-mêmes et leurs enfants un avenir meilleur.

**Le droit à l'unité familiale** doit être la règle et ne plus servir de prétexte à l'enfermement d'enfants.

**Le droit de vivre en sécurité** en famille et le droit à la scolarité doivent être intangibles.

Le démantèlement des familles doit être proscrit. Les parents qui ont été expulsés en violation de ces principes doivent être rapatriés.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est violée, l'intérêt supérieur de l'enfant est ignoré quand les autorités interpellent un père, une mère ou toute une famille et les envoient dans des prisons pour étrangers en vue d'une expulsion.

**Des enfants continuent d'être enfermés dans les Centres de Rétection (C.R.A.) :  
222 pour toute l'année 2008 dont 29 au C.R.A. De Rennes.**

**Aucun enfant** ne sort indemne de son enfermement, de son arrachement brutal à son milieu, à son école, à ses copains.

**Aucun enfant** n'échappe à un traumatisme majeur, quand il a vu son père menotté et traité comme un criminel.

L'expulsion d'un père ou d'une mère détruit parents et enfants. Le conjoint et les enfants restent sans ressources et sans appui parfois

pour toujours. Qui pourra mesurer et dire leur souffrance ?

Le ministre qui légitime l'emprisonnement des enfants au nom de l'unité familiale la méprise souverainement.

**N'admettons pas l'insupportable** : le placement de mineurs en centre de rétention, leur expulsion éventuelle, leur existence bouleversée.

**Exigeons la fermeture des C.R.A.**

18 décembre 2009

**Pour les fêtes, le cercle de silence se déplace**  
**Place de l'Amérique Latine**

Quotas d'expulsion, quotas de délits de solidarité, fichage, appels à la délation, traitement arbitraire et suspicion, contrôles au faciès, enfermement...

Enfants et bébés en centre de rétention, familles et couples séparés, lycéens et étudiants forcés d'arrêter leurs études, malades privés de soins, exilés pourchassés ...

Travailleurs qui cotisent et n'ont aucun droits sociaux, main-d'œuvre immigrée maintenue dans la précarité ...

Les politiques d'immigration française et européenne désignent les étrangers comme une menace. Sous couvert de défendre une prétendue

identité nationale, elles incitent au racisme et au repli communautaire. Vouloir définir une norme "identité nationale" unique conduit inmanquablement à exclure celles et ceux qui sont jugés non conformes à cette norme.

**L'instrumentalisation politique des questions d'immigration entraîne nos pays sur des pentes dangereuses.**

La France ne respecte pas ses engagements comme signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des textes qui défendent et protègent le droit de toutes et tous.

**Nous n'acceptons pas les politiques commises en notre nom !**  
**Nous voulons l'égalité des droits !**

16 janvier 2010

**Les migrants ont des droits qui ne peuvent être mis en cause au seul prétexte de l'absence de papiers officiels**

**Par ce rassemblement silencieux, nous dénonçons** les lois restrictives sur l'immigration aux conséquences humaines dramatiques.

**Nous dénonçons** la politique de quotas d'expulsions (29000 en 2099 !) et les traitements contraires aux droits humains auxquels sont soumises les migrants sans-papiers.

**Nous dénonçons** les obstacles administratifs multipliés au, logement, à la protection sociale, à la vie familiale, à l'éducation... qui contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

**Nous voulons** que le droit du

travail soit respecté, y compris pour les travailleurs sans-papiers.

**Nous dénonçons** les conditions de détention inhumaines dans les Centres de Rétention Administrative et les zones d'attente des aéroports.

**Nous demandons** la suppression de ces centres et zones de rétention.

**Nous n'acceptons pas** que la France refuse sa protection aux demandeurs d'asile qui sont exposés à de très graves dangers dans leur pays d'origine.

**Nous voulons** que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation, qu'elles régularisent tous les sans papiers présents sur leur sol.

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence.**

20 février 2010

## Au mépris du droit d'asile !

**123 réfugiés kurdes** abandonnés en janvier sur une plage corse ont été transférés dans 5 centres de rétention. Parmi eux, une quarantaine d'enfants !

Une fois de plus, au mépris des droits fondamentaux, de la Constitution et des conventions internationales, M. Besson s'obstine dans sa volonté d'expulser et de faire du chiffre.

**Hors de tout cadre légal** : Les juges des libertés et de la détention les ont remis en liberté, affirmant que leur privation de liberté s'était faite hors de tout cadre légal.

Ces procédures d'exception, illégales doivent cesser. Les migrants doivent être traités dignement.

Les réfugiés doivent bénéficier du droit d'asile.

**Un camp pour enfants**, c'est ce que va être le centre de rétention du Mesnil-Amelot 2 que l'État français construit dans la banlieue parisienne : 40 des 240 places seront réservées aux familles.

L'enfermement des personnes en situation irrégulière est devenu un outil banal de la politique migratoire. L'insoutenable est atteint avec l'enfermement des familles.

**La volonté de faire du chiffre** prend le pas sur toute autre considération, y compris la protection des enfants ! La violence, la maltraitance à leur encontre est institutionnalisée, prévue organisée !

**N'admettons pas l'insupportable.**

**Les Centres de Rétention doivent être fermés !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence**

20 mars 2010

## STOP aux EXPULSIONS

"Enfermons-les" (un mauvais film de MM. Sarkozy et Besson) : «Au Centre de Rétention Administrative de Rennes-Saint-Jacques, Leïla vient d'arriver car elle n'a pas de papiers français... Si le juge n'ordonne pas sa libération, elle pourra être expulsée ! Escortée par la Police de l'Air et des Frontières elle sera reconduite dans "son" pays.»

**Mais ce scénario n'est pas une fiction !** Leïla fera partie des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants expulsés en 2010.

**Le C.R.A. de Rennes-Saint-Jacques** peut "accueillir" 60 personnes. En 2008, ce sont 1027 adultes et 29 enfants de 3 mois à 16 ans qui y ont été enfermés.

L'U.C.I.J. appelle à participer à la manifestation du

**samedi 27 mars à 14 h 30, à Rennes-Saint-Jacques**

pour exiger :

**la fermeture des centres de rétention,  
la régularisation de tous les sans-papiers,  
la liberté de circulation et d'installation.**

Départ collectif : 13 heures devant Agora (2bis rue A. de Mun).

10 avril 2010

## Projet de loi sur l'immigration Une atteinte grave aux droits des migrants

*Un nouveau "projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité" a été adopté par le gouvernement le 31 mars 2010. Le sixième depuis 2002 !*

**Les "zones d'attente"** seraient étendues à la discrétion de l'Administration.

**Enfermés dès leur arrivée,** privés de l'essentiel de leurs droits ! C'est ce que risquent les étrangers dépourvus de documents, même les demandeurs d'asile.

L'enfermement est banalisé. Un régime d'exception est organisé.

**Le contrôle de la Justice est marginalisé.** L'intervention du juge des libertés est repoussée

de 2 à 5 jours... largement le temps pour l'Administration d'expulser ! Son impunité est ainsi organisée.

**La durée maximale de rétention** est portée de 32 à 45 jours.

**Une "interdiction de séjour"** de 3 ans pourra bannir tout étranger en situation irrégulière des territoires français et européens.

**Le droit d'asile** sera réduit à une peau de chagrin du fait de multiples obstacles et de demandes examinées de manière expéditive.

**Le délit de solidarité** est maintenu contrairement aux promesses de M. Besson.

**N'admettons pas l'insupportable.**

**Nous en appelons à la conscience de tous.  
Rejoignez les cercles de silence, même pour quelques instants**

15 mai 2010

## On marche sur la tête !

La poursuite des objectifs chiffrés fixés par le Ministère de M. Besson en matière de reconduites à la frontière conduit à des pratiques absurdes, des coûts disproportionnés et des situations humainement scandaleuses.

Le nombre d'étrangers en situation irrégulière effectivement éloignés du territoire français a triplé en 8 ans passant, pour la métropole, de 10067 en 2002 à 29 726 en 2008. Pour parvenir à ce résultat, il a fallu procéder à 82600 interpellations... Cela a mobilisé des milliers de fonctionnaires...

Malgré les actions de

Comme des milliers de citoyen-ne-s, qui n'admettent pas l'insupportable, par leur protestation silencieuse, les participants aux cercles de silences exigent :

**la fermeture des centres de rétention,  
la régularisation de tous les sans-papiers.**

"sensibilisation" et de formation des personnels de préfecture et des "services interpellateurs" des personnes sans papiers mais non-expulsables sont poursuivies et mises en garde à vue (comme récemment à Saint-Nazaire), voire placées en rétention. Pour faire du chiffre, il n'est pas rare que des étrangers en transit en France soient interpellés, placés en rétention puis... expulsés.

Tous comptes faits, la Cimade a évalué à 27 000 euros le prix moyen d'une des 20 000 reconduites forcées à la frontière réalisées en 2008.

Quand va donc cesser cette absurde, coûteuse et inhumaine politique ?

19 juin 2010

## Double violence faite aux femmes migrantes

**Z...** excisée, mariée de force a fui son mariage et son pays où elle était menacée de mort. En France... sa demande d'asile est rejetée.

**B...** venue travailler en France se retrouve sur le trottoir et doit rembourser 60 000 € à celle qui l'a amenée. Elle porte plainte... sa mère est assassinée au pays. La préfecture lui refuse un titre de séjour...

**M...** se présente pour porter plainte contre son conjoint pour violences. Sans papiers, elle est placée en garde à vue, transférée en centre de rétention et expulsée le lendemain.

Les migrantes, comme femmes, sont confrontées à des discriminations dans leur pays et en France. Étrangères elles rencontrent de plus en plus

d'obstacles à la reconnaissance et l'application de leurs droits fondamentaux.

La violence institutionnelle prolonge les violences vécues en tant que femmes. Un terme doit être mis aux "dysfonctionnements" institutionnels et administratifs, constatés notamment dans les préfectures.

Les pouvoirs publics doivent garantir une réelle protection à toutes les femmes, quelle que soit leur situation administrative. Elles doivent pouvoir porter plainte de manière effective en cas de violences, avoir accès aux droits sociaux et à l'aide juridictionnelle... Les migrantes ayant subi des violences doivent être protégées, suivies, hébergées et pouvoir vivre avec leurs enfants.

**N'admettons pas l'insupportable.**

**Nous en appelons à la conscience de tous.  
Rejoignez les cercles de silence, même pour quelques instants**

17 juillet et 21 août 2010

**Les migrants ont des droits qui ne peuvent  
être mis en cause  
au seul prétexte de l'absence de papiers officiels.**

***Par ce rassemblement silencieux, nous dénonçons*** les lois restrictives sur l'immigration aux conséquences humaines dramatiques.

**Nous dénonçons** la politique de quotas d'expulsions (14760 en 6 mois !) et les traitements contraires aux droits humains auxquels sont soumis les migrants sans-papiers.

***Nous dénonçons*** les obstacles administratifs multipliés au logement, à la protection sociale, à la vie familiale, à l'éducation... qui contraignent des hommes, des femmes, des familles entières à vivre et travailler dans la clandestinité et la peur, privés de tout projet et de conditions de vie simplement décentes.

**Nous voulons** que le droit du travail soit respecté, y compris pour les travailleurs sans-papiers.

***Nous dénonçons*** les conditions de détention inhumaines dans les Centres de Rétention Administrative et les zones d'attente des aéroports.

**Nous demandons** la suppression de ces centres et zones de rétention.

***Nous n'acceptons pas*** que la France refuse sa protection aux demandeurs d'asile qui sont exposés à de très graves dangers dans leur pays d'origine.

***Nous voulons*** que la France et l'Europe assurent la liberté de circulation et d'installation, qu'elles régularisent tous les sans-papiers.

**Nous en appelons à la conscience de tous et  
vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour  
quelques instants**

18 septembre 2010

## Vivre ensemble : libres, égaux et solidaires

**Les plus hautes autorités** de l'État ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Gens du voyage accusés d'être des fauteurs de troubles, Français par naturalisation sur lesquels pèse la menace d'être déchus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants... Le Président de la République accrédite les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance. Il offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

**Une punition collective** s'abat sur des milliers de personnes : les Gens du voyage et les Roms ; M. le ministre de l'Intérieur se félicite du nombre de

reconduites à la frontière et du nombre de camps illégaux démantelés... alors même qu'il tolère que de nombreuses communes ne mettent pas en place les aires d'accueil prévues par la loi.

**Cette surenchère** gouvernementale vise à masquer les conséquences désastreuses de la politique menée dans tous les domaines (emploi, logement, santé, retraites...). Elle divise en suscitant la méfiance de tous envers tous : les jeunes, les immigrés, les habitants des quartiers populaires, les Gens du voyage, les Roms...

**Notre conscience** nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril l'égale dignité de tous et la paix civile.

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

23 octobre 2010

## Un an déjà !

Un an que les cercles de silence de Saint-Nazaire sont là pour rappeler que nous n'admettons pas l'insupportable !

*Un nouveau "projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité" est en débat au Parlement. Le sixième depuis 2002 !*

Les "zones d'attente" seraient étendues à la discrétion de l'Administration.

Enfermés dès leur arrivée, privés de l'essentiel de leurs droits ! C'est ce que risquent les étrangers sans-papiers, même les demandeurs d'asile.

Le contrôle de la Justice est marginalisé. L'intervention du juge des libertés est repoussée de 2 à 5 jours... largement le temps pour l'Administration d'expulser !

La durée maximale de rétention est portée de 32 à 45 jours.

Une "interdiction de séjour" de 2 à 5 ans pourra bannir tout étranger en situation irrégulière des territoires français et européens.

Le droit aux soins remis en cause mettra en danger les étrangers malades et portera atteinte à la santé publique.

Le droit d'asile sera réduit à une peau de chagrin du fait de multiples obstacles et de demandes examinées de manière expéditive.

Les "aidants" risquent toujours des poursuites

**SAMEDI 23 OCTOBRE, 15 heures,**

**Cercle de silence,**

**Esplanade des Droits de l'Homme (Saint-Nazaire) pour dire**

**"Non, à la loi Besson, non à l'insupportable"**

20 novembre 2010

## Journée internationale des droits de l'enfant

### **Un enfermement illégal**

Le placement des enfants en rétention n'est prévu par aucun texte de loi. Il est contraire à la Convention internationale de protection des droits de l'enfant dont la France est signataire. Il peut aussi être considéré comme un traitement inhumain et dégradant. De nombreuses institutions se sont opposées à l'enfermement des enfants.

Mais, selon l'administration, un mineur peut être privé de liberté et expulsé s'il "accompagne" au moins un de ses deux parents !

### **Assez d'hypocrisie et de mépris !**

La volonté de faire du chiffre prend le pas sur la protection des enfants.

**Aucun enfant ne sort indemne de son enfermement, de son**

arrachement brutal à son milieu, à son école, à ses copains.

**Aucun enfant n'échappe à un traumatisme quand il a vu son père menotté, traité comme un criminel.**

**Les Droits de l'Enfant sont bafoués** quand les autorités interpellent un parent ou toute une famille et les envoient dans des prisons pour étrangers en vue d'une expulsion. Qui pourra dire leur souffrance ?

Les zones d'attente et les centres de rétention (CRA) sont les seuls lieux où des enfants de moins de treize ans sont enfermés : 318 en 2009 contre 222 en 2008 (ce nombre a doublé depuis 2004)

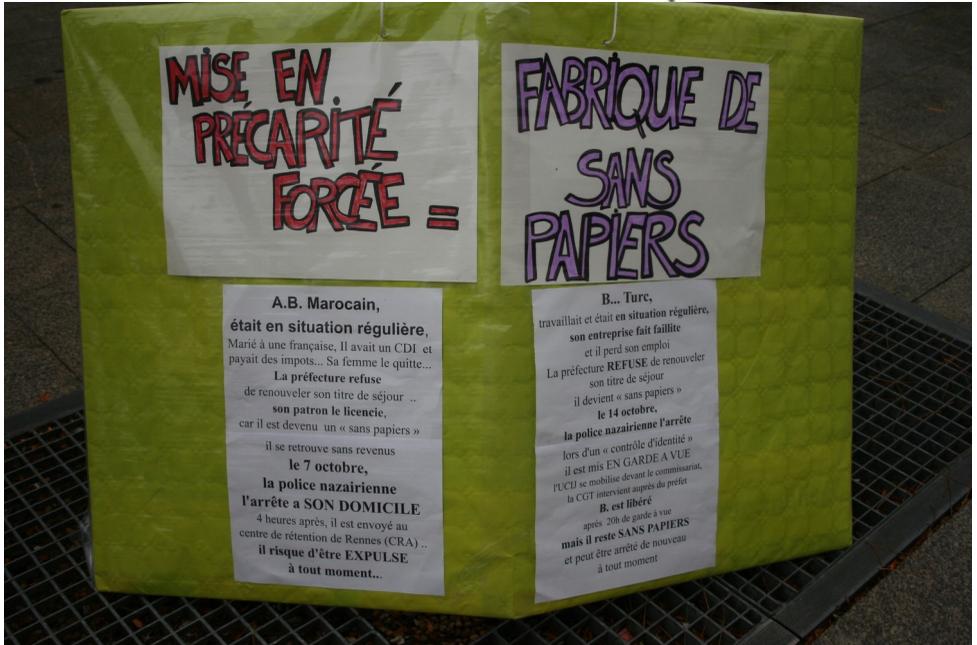
**N'admettons pas l'insupportable !**

**Exigeons la fermeture des C.R.A.**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**



## LECTURES DE LETTRES DANS LES LYCÉES





18 décembre 2010

**Le logement est un droit !  
C'est possible pour toutes et tous !**

**Parmi les sans-abri**, la situation des demandeur-se-s d'asile est particulièrement préoccupante : 80% des demandeur-se-s d'asile isolé-e-s sont sans hébergement. Ces étrangers venus chercher protection en France sont de plus en plus nombreux : 47500 en 2009.

**L'État a l'obligation** de les loger. Mais, des personnes isolées, des familles, des femmes seules avec ou sans enfants trouvent refuge dans des hébergements très précaires ou sont à la rue ! En principe les personnes demandant l'asile doivent être logées dans les CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). Mais ces CADA sont souvent pleins ; seuls 30% des demandeurs d'asile y accèdent. Les personnes isolées doivent se retourner vers les hébergements

d'urgence, pleins ou inadaptés aux besoins des migrants.

**La réforme administrative** de 2009, l'allongement de la durée d'examen des demandes d'asile, l'interdiction faite aux demandeurs d'asile de travailler rendent la situation encore plus dramatique.

**Plus de 15000** personnes sont en attente d'une entrée en CADA.

**Cynisme !** Le Conseil d'État saisi par le ministère de l'Immigration de sinistre mémoire a considéré que l'État avait une obligation de moyens et non de résultats !

**N'admettons pas l'insupportable !**

**Fermons les Centres de Rétention, ouvrons des Centres d'Accueil !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

15 janvier 2011

**L'accès aux soins est un droit !  
C'est possible pour toutes et tous !**

**La santé des étrangers sans papiers** est à l'image de leur situation : précaire. L'accès aux soins se fait dans l'urgence et sans continuité, l'accès aux droits est très restrictif et l'accès à la prévention inexistant.

**Le Parlement** n'en a pas moins voté le 13 décembre dernier des mesures restreignant l'accès aux soins des sans-papiers, dont un droit d'entrée à l'Aide Médicale d'État de 30€ pour les étrangers sans papiers !

**Un rapport alertant** sur les conséquences négatives, humaines mais aussi économiques d'une telle mesure a pourtant été porté à la connaissance du gouvernement en novembre 2010. Ses conclusions ont été volontairement passées sous silence afin que les députés votent les mesures de

restriction...

**Ce rapport conteste** les arguments régulièrement mis en avant pour limiter l'accès à l'AME : les soit-disant abus et fraudes qui profiteraient aux étrangers sans papiers restent introuvables.

La perception d'un tel droit d'entrée est lourde d'effets pervers (retard tardifs aux soins plus coûteux).

**Non seulement** ces mesures vont à l'encontre des recommandations des professionnels de santé, mais elles s'inscrivent pleinement dans une politique de rejet des étrangers présents en France et privilégient des enjeux politiques et électoraux au détriment de la santé de ces personnes.

**N'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

19 février 2011

**La liberté de circulation est un droit.  
C'est possible pour toutes et tous !**

Après un premier passage à l'Assemblée Nationale, le 4ème projet de loi sur l'immigration a été adopté par le Sénat jeudi 10 février 2011.

**Le Sénat a refusé de restreindre le droit au séjour des étranger/es malades comme de reculer l'intervention du juge des libertés et de la détention à cinq jours au lieu de deux actuellement. Il a également supprimé l'article étendant la déchéance de la nationalité.**

Des amendements nouveaux.

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants ont été adoptés : droit au séjour de plein droit pour les conjoint/es de Français/e ayant perdu leur époux/se ou encore création**

d'un recours suspensif en cas de contestation d'un arrêté de réadmission (Dublin II).

**MAIS** les principes essentiels de la politique gouvernementale d'immigration ont été validés : interdiction de retour sur le territoire français, allongement de la durée de rétention, création de zones d'attente spéciales etc.

Ce projet de loi revient actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Et les « avancées » dûes au Sénat y sont remises en cause !

**Rappelons encore une fois, qu'en créant un régime d'exception pour les migrants, ce texte menace le socle des droits fondamentaux de toutes et tous, français, étrangers.**

**N'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

19 mars 2011

## CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES

Le tour d'Europe des incendies de Centres de Rétention continue : Bruxelles, Vincennes, Marseille...

Et toujours l'indifférence !

### Témoignage

Mardi 1<sup>er</sup> Mars 2011

"Moi j'ai deux enfants ici en France. Je m'appelle Younès.

Avant hier on a fait une grève, ça a brûlé un petit peu dans le centre. Il y avait l'hélicoptère, la gendarmerie en force, tout ça juste pour essayer de nous faire peur. Il y a des gens qui ont essayé de s'évader, de partir du centre.

C'est des gens qui sont pauvres. Les arrestations à l'extérieur visent les gens qui n'ont pas d'argent pour pas qu'ils puissent accéder à un avocat pour les faire sortir. Voilà la France.

Ils sont violents tout le temps. Ils prennent trois quatre personnes, ils les scotchent et ils les expulsent. C'est pour ça qu'on est en grève aujourd'hui. On est plusieurs dizaines dans tout le centre. Il y a toutes les nationalités.

C'est dans le bâtiment 1 qu'il y a le plus de monde qui fait la grève de la faim. Ici on vit l'enfer. La plupart des gens ils sont devenus psychiatriques. Ils nous donnent que des médicaments pour se calmer, pour dormir et pour pas faire les bêtises.

En prison ils t'enferment presque toute la journée, ils te donnent peut être une heure pour circuler. Ici tu es moins enfermé mais c'est la même chose."

**N'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

16 avril 2011

## Déboutés du droit d'asile !

**M. et Mme A.** ont fui l'Azerbaïdjan en 2008 avec leur fille. M. A. est azéri, M<sup>me</sup> A. est arménienne par sa mère qui a été assassinée en 2008 en raison de son origine arménienne.

L'Azerbaïdjan et l'Arménie se disputent le Haut-Karabakh. La guerre de 1988-1994 a fait plus de 1,2 million de réfugiés.

**A son arrivée** la famille a été prise en charge sur Nantes, puis par le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de Savenay. Une seconde fille est née en 2009 à Saint-Nazaire.

Une demande d'asile déposée en 2008 a été rejetée. Après le rejet du recours en janvier 2011, le CADA leur a notifié qu'ils devaient quitter leur logement le 22 mars dernier et qu'ils étaient en situation irrégulière.

**Le 16 mars**, soutenus par le collectif UCIJ, M. et Mme A. ont

refusé de quitter leur logement et refait une demande d'asile.

Mais l'état administratif se resserre : les services de la préfecture sont allés jusqu'à leur demander de rendre l'autorisation de séjour qui expire le 3 mai...

**Mais ensuite ?** La famille est dans l'attente d'une décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Si elle leur est défavorable ils se retrouveront sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français.

Ils sont sans ressources, sans autorisation de travail ! Ils n'ont pas d'autre avenir qu'en France. Nous les soutiendrons jusqu'à ce qu'ils obtiennent un titre de séjour leur permettant de vivre et travailler ici !

**N'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

21 mai 2011

**CONTRE LE RACISME,  
CONTRE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT  
ET POUR LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS**

**à Saint-Nazaire,  
SAMEDI 28 MAI 2011, 16 heures  
RASSEMBLEMENT  
Esplanade des Droits de l'Homme**

*à l'appel de : ACO Saint-Nazaire, Amnesty International, ATTAC, CCFD Terre Solidaire, CNT, Europe Écologie-les Verts, Femmes Solidaires, Label Gauche, LDH, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, Parti de Gauche, Parti Communiste, Parti Socialiste, Pastorale des Migrants*

Au lendemain de l'élection de N. Sarkozy en 2007 était créé, pour la première fois dans l'histoire de la République, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Depuis, des dizaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière, hommes, femmes, enfants, sont

traqués, arrêtés et expulsés.

Pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, pour exiger l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des sans-papiers, nous appelons à manifester samedi 28 mai.

N'admettons pas l'insupportable !

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

18 juin 2011

## Migrants d'Afrique du Nord la France se couvre de honte

Des milliers de migrants de Tunisie, de Libye, d'Égypte ont traversé la Méditerranée. A peine arrivés en France, des centaines ont été arrêtés ! Ce n'est pas l'accueil qu'ils espéraient du pays qui se prétend le "pays des droits de l'homme".

Des centaines dorment dehors. D'autres ont été interpellés au moment où un repas chaud leur était servi par la Croix Rouge.

Non seulement l'État ne fait rien pour ces migrants, mais il les présente comme une prétendue menace, les place en garde à vue en attendant de les expulser.

Le cas des migrants tunisiens détenteurs d'un permis de séjour "Schengen" de 6 mois délivré par l'Italie est particulièrement

scandaleux ! Ce permis aurait dû leur permettre de circuler librement dans les 25 pays de l'espace Schengen. Mais la France les a empêché d'en faire usage pour entrer en France.

Un sommet Sarkozy-Berlusconi n'a pu masquer le manque flagrant de solidarité au sein de l'Union Européenne. Pire, il a débouché sur une demande commune à l'UE pour qu'elle modifie les accords de Schengen pour permettre de les suspendre et renforcer les contrôles aux frontières extérieures en cas de prétendue "menace migratoire".

La France et l'UE doivent arrêter de se couvrir de honte en pratiquant le repli frileux et la fermeture de leurs frontières.

**N'admettons pas  
l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

16 juillet 2011

## L'accès aux soins est un droit ! C'est possible pour toutes et tous !

La santé des étrangers sans papiers est à l'image de leur situation : précaire. L'accès aux soins se fait dans l'urgence et sans continuité, l'accès aux droits est très restrictif et l'accès à la prévention inexistant.

Le Parlement n'en a pas moins voté le 13 décembre dernier des mesures restreignant l'accès aux soins des sans-papiers, dont un droit d'entrée à l'Aide Médicale d'État (AME) de 30€ pour les étrangers sans papiers !

Un rapport alertant sur les conséquences négatives, humaines mais aussi économiques d'une telle mesure a pourtant été porté à la connaissance du gouvernement en novembre 2010. Ses conclusions ont été volontairement passées sous silence afin que les députés

votent les mesures de restriction...

Ce rapport conteste les arguments régulièrement mis en avant pour limiter l'accès à

l'AME : les soit-disant abus et fraudes qui profiteraient aux étrangers sans papiers restent introuvables.

La perception d'un tel droit d'entrée est lourde d'effets pervers (accès tardifs aux soins plus coûteux).

Non seulement ces mesures vont à l'encontre des recommandations des professionnels de santé, mais elles s'inscrivent pleinement dans une politique de rejet des étrangers présents en France et privilégient des enjeux politiques et électoraux au détriment de la santé de ces personnes.

N'admettons pas l'insupportable !



Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

20 août 2011

## Égalité, solidarité, respect des droits

"Depuis plus de 35 ans, la politique d'immigration est fondée sur le principe du renvoi des étrangers irréguliers."

comme le rappelle la Cimade. Mais les sans-papiers sont toujours entre 150 à 300 000.

Le renforcement des contrôles, le durcissement des conditions d'accès au séjour, les obligations nouvelles n'ont pas réduit l'immigration irrégulière, qui prend aujourd'hui des voies nouvelles, plus longues et plus dangereuses.

Pour les immigrants légaux ou régularisés c'est le durcissement des législations, une grande précarité administrative, l'absence de règles claires, une dégradation des conditions d'accueil et de traitement par le service public.

C'est la généralisation des titres

de séjour temporaire, la précarité sociale et économique.

Le regard dominant sur les étrangers est construit sur des représentations et des fantasmes plutôt que sur la réalité. Nous refusons avec force les amalgames que ce soit sur

les Roms ou sur le lien, non avéré, entre immigration et délinquance.

Toute politique d'immigration doit être fondée sur le

respect des droits humains.

Il est urgent et vital de replacer au cœur de nos choix les valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'hospitalité, d'accueil, de déconstruire les fausses représentations et les amalgames qui aujourd'hui détruisent notre "vivre ensemble".

Nous n'admettons pas l'insupportable !



**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

17 septembre 2011

## Défense des droits des Roms

Une fois de plus, la France ne donne pas l'exemple en matière de respect des droits fondamentaux du peuple Rrom, le plus opprimé d'Europe.

En Seine-Saint-Denis, le 31 août, le préfet a fait expulser des familles de Roms roumains.

Les familles dispersées ont été entassées par la police dans un tramway puis forcées à prendre le RER. L'objectif était de leur faire quitter le département vers une destination qu'elles n'ont pas choisie.

Cette traque inhumaine menée par l'État contre les plus précaires est inacceptable. La réquisition des moyens de transport public est injustifiable.

Les forces de l'ordre ont franchi un nouveau seuil dans l'illégalité en transportant des personnes contre leur gré et en les empêchant de descendre où elles le souhaitaient.

La préfecture voulait visiblement faire du chiffre, évacuer un terrain, éloigner géographiquement ces familles et ainsi montrer qu'elle lutte contre la délinquance (fantasmée) des Roms.

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, se fait l'instrument d'une politique d'État xénophobe qui n'aboutit qu'à pérenniser la situation de précarité où se trouvent ces personnes.

**Nous n'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

15 octobre 2011

## "L'Humanité commence à reculer"

30000 reconduites à la frontière, c'est l'objectif que le ministre de l'Intérieur a rappelé aux préfets et à l'"Office français de l'immigration et de l'intégration" (OFII).

Après ces injonctions, M. Arno Klarsfeld le nouveau président de l'OFII, a osé déclarer que "s'il n'y a pas d'aiguillon alors les préfets ne font pas ce travail de renvoyer, non pas vers la mort, non pas vers Auschwitz ou vers une situation..."

La photo ci-contre n'a pas été prise en Pologne, ni à Guantanamo, ni en Tchétchénie mais à Rennes au CRA (on ne dit pas "prison" car on ne pourrait y

enfermer des enfants !!!).

A six heures du matin, le quartier de la Roche-sur-Yon où habitaient ces 8 enfants (de 2 à 18 ans) a été bouclé. Ils ont été arrêtés.

Ils sont originaires de Tchétchénie où leur vie est en danger.

Leur reconduite en Pologne a coûté très cher : un avion a été affrété spécialement !

Sans doute comme le dit M. Klarsfeld le préfet a-t-il été aiguillonné pour faire ce sale boulot...

**Nous n'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**

19 novembre 2011



## **COLLECTIF UCIJ rég.nazairienne**

*citoyennes, citoyens, et : ADN, les Alternatifs, Artisans du Monde, ATTAC, CCFD, Collectif Solidarité-Algérie, Collectif Soutien Palestine, Collectif Soutien aux Personnes Sans-Papiers, EELV, Femmes Solidaires, FCPE, FSU, LDH, LO, Mouvement de la Paix, MRAP, NPA, Pastorale des Migrants, PCF, PG, SUD-Trésor.*



**Et**

## **Union Locale St Nazaire CGT R É U N I O N - D É B A T**

avec

# **Raymond CHAUVÉAU**

*Collectif confédéral CGT "Migrations/Droits des migrants"  
Animateur CGT du mouvement des travailleurs/travailleuses  
sans papiers*

# **La politique d'immigration en questions**

JEUDI 8 décembre 2011,  
20H30

**AGORA 1901-2** bis rue Albert de Mun - St Nazaire  
**salle 7**

# Quel est l'impact économique de l'immigration ?

## Pourquoi une politique de régularisation est possible et nécessaire ?

Tous les jours des situations intolérables au pays des « Droits Humains » sont portées à notre connaissance (droits d'asile refusés, enfants enfermés, déni du droit de vivre en famille, entraves aux droits, maintien dans la précarité...).

Dans le même temps différentes mesures gouvernementales, sans cesse plus répressives, prétendant restreindre l'immigration sont mises en place, la dernière étant la loi de juin 2011 (dite loi Besson). Elles ne sont prises que pour des raisons idéologiques et politiques, au mépris même des réalités économiques !

Pour justifier sa politique le gouvernement avance des chiffres, des statistiques qui voudraient démontrer que les migrations sont un problème économique majeur.

Ces questions sont à débattre en prévision de la période électorale qui s'annonce :

- ✓ *Les migrants représentent-ils un « fardeau » pour le budget de l'État ? Contribuent-ils à une dépréciation des salaires et à une augmentation du chômage ?*
- ✓ *Quelle place pour ces hommes et ces femmes dans la lutte pour le progrès social ?*
- ✓ *Que représenterait en 2012, économiquement, une politique de régularisation des étrangers dits « sans papiers » ?*
- ✓ *Pourquoi une politique de régularisation régulière est possible et même nécessaire pour notre pays ?*

À toutes ces questions, Raymond Chauveau, animateur national CGT de luttes des travailleuses et travailleurs sans papiers depuis de nombreuses années nous apportera, avec son expérience et son expertise, son éclairage sur ces questions.

**Collectif UCIJ-c/o MRAP-**

2bis rue Albert de Mun-44 600 St Nazaire  
tel 02 40 53 32 35

**Union Locale CGT**

4 rue Marceau-44 600 St Nazaire-  
tel 02 40 22 23 21



17 décembre 2011

## 10<sup>ème</sup> journée internationale des migrants

La Journée internationale des migrants commémore l'adoption de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Plus de 200 millions de personnes vivent aujourd'hui en dehors de leur pays, dans des situations extrêmement variées : de l'ingénieur informatique qualifié à l'agriculteur qui travaille illégalement, de la femme victime de la traite au réfugié chassé par la violence ou les catastrophes naturelles.

Des millions de personnes migrantes participent activement à l'économie des sociétés dans lesquelles elles vivent, tout en soutenant financièrement leur communauté d'origine. Elles

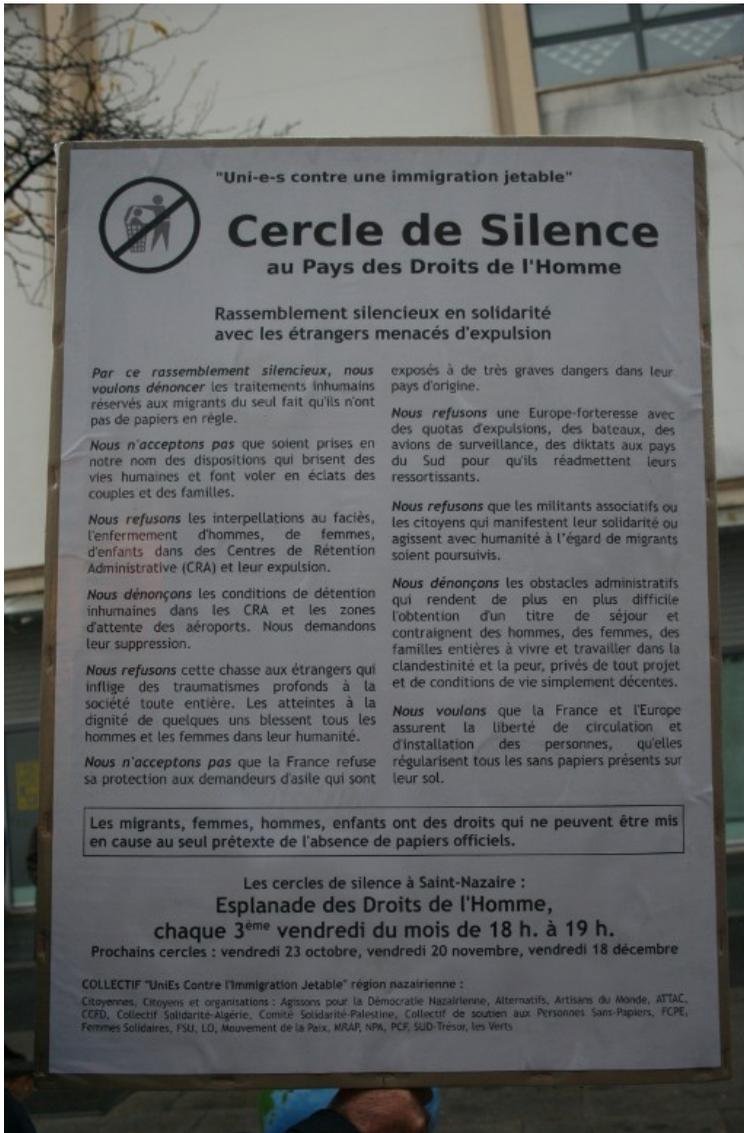
contribuent dans les domaines économique, culturel et social, au développement tant de leur pays d'origine que de leur pays de destination.

Malgré cela, elles sont souvent perçues, à tort, comme une charge et victimes d'abus et de discriminations. Elles sont les cibles de politiques injustes. Celles-ci, au détriment des droits universellement reconnus à chaque personne humaine, font s'opposer les êtres humains, les uns aux autres en utilisant des stratégies discriminatoires, fondées sur la préférence nationale, l'appartenance ethnique, religieuse ou de genre.

Est-ce au nom de ces politiques qu'aucun état européen n'a ratifié la convention à ce jour ?

**Nous n'admettons pas l'insupportable !**

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants**



Brochure éditée par le Collectif nazairien "Uni-e-s contre une immigration jetable"

s/c MRAP, 2bis rue Albert de Mun Saint-Nazaire

tel 02 40 53 32 35, mail [ucij.saintnazaire@yahoo.fr](mailto:ucij.saintnazaire@yahoo.fr)

Imprimée par nos soins ; coût estimé 1 €